



**Réponse commune de Monsieur Xavier BETTEL, Premier Ministre, Ministre d'État, Ministre des Communications et des Médias et de Monsieur Claude TURMES, Ministre de l'Énergie à la question parlementaire n° 6948 du 3 octobre 2022 de Monsieur le Député Laurent Mosar au sujet de « Impact de la pénurie d'énergie sur le secteur des télécommunications »**

- Est-ce que le Luxembourg dispose de suffisamment de systèmes électrogènes de secours pour faire face à de vastes coupures de courant, pour éviter que les batteries de secours installées sur les antennes mobiles ne se vident ?
  - Si non, quelles mesures le gouvernement veut-il prendre pour éviter une telle situation ?
  - Plus spécialement, quelles mesures le gouvernement veut-il mettre en place pour garantir, le cas échéant, le fonctionnement de la télécommunication des services essentiels ?
- Quelles seront les conséquences d'une coupure d'électricité pour les utilisateurs de portables ?
- Est-ce que les clients réguliers seront traités sur un pied d'égalité en cas de pannes exceptionnelles ?

Alors que le risque d'interruptions régionales ou nationales ne peut pas être exclu à 100%, il faut toutefois constater que le Grand-Duché de Luxembourg est bien positionné au niveau international en ce qui concerne les interruptions de l'approvisionnement en électricité.<sup>1</sup> Dans le contexte actuel, il apparaît en outre que la sécurité d'approvisionnement au Luxembourg, qui fait partie de la zone de marché commune avec l'Allemagne, est jugée assurée pour l'hiver prochain dans l'analyse de référence européenne en vertu de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/941, et qu'il n'y a pas de risque élevé pour un scénario de déséquilibre entre l'offre et la demande.<sup>2</sup> Il faut en outre considérer que la loi modifiée du 1<sup>er</sup> août 2007 relative à l'organisation du marché de l'électricité prévoit des dispositions en ce qui concerne la garantie de la sécurité et de la qualité d'approvisionnement en électricité ainsi qu'en ce qui concerne leur surveillance.

De manière générale, il appartient à chaque entité qui opère des activités critiques d'assurer la résilience de ses activités. Tel est le cas pour les entités critiques auprès de l'Etat et des entités critiques dans le secteur privé qui sont tenus de procéder à l'élaboration d'un plan de sécurité et de continuité de l'activité. Ces plans doivent analyser l'impact des différents risques, dont le risque d'une coupure d'électricité, sur les activités de l'entité en question. Il appartient, le cas échéant, à l'entité elle-même de prendre les mesures de sauvegarde nécessaires pour répondre aux risques ainsi identifiés. Parmi ces mesures, la

---

<sup>1</sup> Selon un rapport du « Council of European Energy Regulators » (CEER), le Luxembourg figure parmi les pays ayant les taux et les durées d'interruption les plus faibles (cf [CEER Benchmarking Report 6.1 on the Continuity of Electricity and Gas Supply](#))

<sup>2</sup> Cf [ENTSO-E Winter Outlook 2022-2023 early insights](#)



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre des Communications  
et des Médias

solution d'un recours à des groupes électrogènes ou des batteries de secours constitue une option en cas de faisabilité technique.

Les opérateurs des réseaux de télécommunication mobile sont donc responsables du bon fonctionnement de leur propre réseau, que ce soit au niveau opérationnel ou technique. Chaque opérateur luxembourgeois a ainsi mis en place des dispositifs différents pour contrer des interruptions d'électricité sur son réseau mobile.

Il s'ensuit que l'impact d'une éventuelle interruption d'électricité sur les services de télécommunication mobile varie d'un réseau à l'autre et dépend de la nature, de l'ampleur et de la durée de l'interruption et des mesures mises en place par chaque opérateur.

Reste à noter que les opérateurs des réseaux de télécommunication mobile ne font aucune différenciation entre clients réguliers en cas de panne exceptionnelle.

Luxembourg, le 08 novembre 2022

Le Ministre des Communications et des Médias

(s.) Xavier BETTEL